

Sécurité en cas d'inondation : avant, pendant et après



Les événements météorologiques extrêmes ont aggravé les dégâts d'eau au cours des dernières années. Protégez votre maison et famille, pendant et après une inondation.

Avant *Prévenir*

Soyez prévoyant :

- > Faites l'inventaire de vos biens à l'aide de photos ou de vidéos.
- > Dressez un plan d'urgence qui prévoit un lieu de rassemblement.
- > Ayez à portée de main un guide de préparation aux urgences pour faire face aux 72 premières heures.



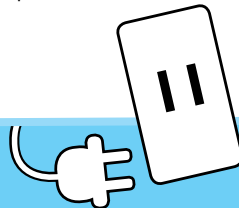
Préparez votre maison :

- > Nettoyez les drains, gouttières, descentes d'eaux pluviales et puisards.
- > Assurez-vous que l'inclinaison du sol et les descentes pluviales s'éloignent de la fondation.
- > Scellez les fissures sur tous les murs.
- > Si vous avez une pompe de puisard, munissez-la d'une pompe auxiliaire à alimentation automatique.
- > Ne jetez pas de corps gras, d'huile ni d'autres matières dans vos lavabos ou toilettes.

Pendant *Protéger*

Protégez votre habitation :

- > Coupez l'alimentation électrique et en gaz, fermez le système de chauffage et débranchez les appareils si cela peut se faire sans danger.
- > Tenez-vous loin des inondations.
- > Restez sur les étages supérieurs.
- > Déplacez les biens de valeur du sous-sol aux étages supérieurs.
- > Montez les gros appareils électroménagers sur des blocs de bois ou de ciment. S'il est impossible de les monter ainsi, songez à les fixer au sol et à les protéger au moyen d'un mur d'endiguement ou d'un écran de protection.



Gardez votre calme : restez à l'écoute des recommandations des autorités, notamment en matière d'avis d'évacuation et d'ébullition d'eau.



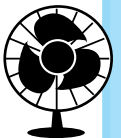
Après *Persévérer*

Avant de retourner à la maison, assurez-vous d'avoir ce qui suit :



- > Eau potable.
- > Salle de bain et réseau d'égouts fonctionnels.
- > Autorisation de tous les fournisseurs de services publics, comme l'électricité ou le gaz naturel.
- > Structure sécuritaire : vérifiez qu'il n'y a pas de murs déformés, de planchers endommagés, de verre brisé et de débris.

Une fois de retour à la maison, faites en sorte de réduire les dégâts :



- > Jetez l'eau stagnante et les matériaux endommagés.
- > Vérifiez qu'il n'y a pas de traces de moisissure dans les 24 - 48 premières heures.
- > Nettoyez, désinfectez et asséchez chaque pièce qui a été contaminée par l'inondation.
- > Faites fonctionner des ventilateurs.

Signalez les dommages :



- > Prenez des photos ou tournez une vidéo des dommages.
- > Signalez les dommages à votre assureur et à votre municipalité.
- > Une fois que l'assureur a vérifié les dommages, débarrassez-vous des biens endommagés conformément à la réglementation locale.

Votre foyer abrite les êtres et les biens que vous chérissez plus que tout. Nous pouvons vous aider à les protéger. Pour en savoir plus sur la mise en place d'un régime d'assurance groupe automobile* et habitation de Co-operators pour vos employés ou membres, visitez le site cooperatorsassurancegroupe.ca